



MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Préavis No 42/91

Concerne : Demande d'un crédit de Fr. 75'000.-- pour la création de 26 places de stationnement destinées au personnel enseignant et communal

Municipal responsable : Monsieur Heinrich SCHWEGLER

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Lors de la demande de crédit de construction du collège de la Combe (préavis No 11/90), la Municipalité n'avait pas proposé la construction du parking souterrain comme prévu initialement. Elle avait annoncé dans ce préavis qu'un parking de 26 places serait envisagé en dessous du collège actuel, à l'usage du personnel enseignant et communal, mais le crédit nécessaire n'était pas compris dans le montant demandé pour la construction du collège.

La mise à l'enquête a eu lieu du 1er au 21 juin 1990. Plusieurs personnes habitant le chemin de la Combe ont fait des observations. Un habitant bordier du même chemin a fait opposition, craignant une augmentation importante du trafic et déplorant la création d'une surface bétonnée supplémentaire autour du collège. La Municipalité a levé cette opposition. Elle a informé l'opposant, de même que tous les habitants de la Combe, que ce parking restera du domaine privé de la Commune, réservé uniquement au personnel enseignant et communal, et sera interdit au public. D'autre part, Elle a annoncé que la superstructure sera réalisée en pavés avec engazonnement. Cette réponse a satisfait l'opposant et les personnes ayant fait des observations, car aucune suite n'a été donnée à cette affaire.

2. PROPOSITION

La Municipalité vous propose la création de 26 places de stationnement en pavés-grilles avec engazonnement. Ce parking sera situé au sud du collège actuel, avec accès par le bas du chemin de la Combe. Il sera strictement réservé au personnel enseignant et communal.

3. COUT DE L'OPERATION

Travaux préparatoires - Fouille - Défrichage - Pose de tout-venant (pour éviter des frais supplémentaires, ce travail a été exécuté dans le cadre du terrassement pour le local engins destiné à la protection civile)	Fr. 20'000.--
Pose de pavés-grilles - Remplissage de terre et engazonnement	Fr. 48'000.--
Divers et imprévus	Fr. 7'000.--
	<hr/>
Total	Fr. 75'000.-- =====

Les honoraires sont prévus sur le budget des aménagements extérieurs du collège.

Le coût par place de parc revient à environ Fr. 3'000.--.

Ces places de stationnement pourront être subventionnées par l'Etat de Vaud au même taux que la construction du collège (16 %).

Les travaux seront entrepris en même temps que les aménagements extérieurs du collège, soit en été 1992.

4. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

- vu le préavis municipal No 42/91 concernant la demande d'un crédit de Fr. 75'000.-- pour la création de 26 places de stationnement destinées au personnel enseignant et communal,
- lu le rapport de la Commission chargée de rapporter sur cet objet,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1/ d'adopter le préavis No 42/91 concernant la demande d'un crédit de Fr. 75'000.-- pour la création de 26 places de stationnement destinées au personnel enseignant et communal,
- 2/ de financer cette opération selon l'autorisation de la Commission des finances, conformément aux dispositions de l'art. 17, lettre h), du règlement du Conseil communal,
- 3/ de porter au budget de fonctionnement durant 30 ans la somme de Fr. 2'500.-- par année au titre d'amortissement de l'ouvrage.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 12 août 1991 pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

 Le syndic J.-P. Frutiger		 Le secrétaire A. Badel
--	---	--

Annexe : 1 plan de situation

